

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2826

18 novembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| A.Q.A. S.à r.l. | 135637 | LPE Soparfi S.A. | 135628 |
| Authentic Spa S.à r.l. | 135634 | LPE Soparfi S.A. | 135618 |
| Cap'Action Pme | 135605 | Lunel Investment S.A. | 135639 |
| Ecolus International Soparfi S.A. | 135609 | Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF | 135610 |
| Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l. et Cie, s.e.c.s | 135627 | Mageco Investment S.A. | 135639 |
| ENB Lux 1 S.à r.l. | 135610 | Magic Wok s.à r.l. | 135646 |
| Eurofins Food LUX | 135607 | Main Tower Development S.à r.l. | 135618 |
| Eurofins Food Testing Holding LUX | 135607 | Mirax Tower Development S.à r.l. | 135618 |
| Eurofins Forensics Holding LUX | 135608 | MMA INT S.A. | 135612 |
| Eurofins Forensics LUX | 135608 | M ² Marketing S.à r.l. | 135648 |
| Eurofins Genomics Holding LUX | 135612 | Modern Properties S.A. | 135647 |
| Eurofins Genomics LUX | 135612 | MSP Finance S.A. | 135647 |
| Eurofins Pharma Lux | 135613 | Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l. | 135620 |
| Eurofins Pharma Services Holding LUX | 135613 | Noch Mal Eins A.G. | 135614 |
| Eurofins Product Testing Holding LUX .. | 135617 | OCM Luxembourg Huntington Blocker S.à r.l. | 135640 |
| Eurofins Product Testing LUX | 135617 | Platinum Properties S.A. | 135623 |
| Eurofins Support Services Holding LUX | 135620 | Pointlux S.à r.l. | 135628 |
| Eurofins Support Services LUX | 135620 | Q9 Networks S.à r.l. | 135604 |
| European Property Fund (Holdings) Limi- ted S.à r.l. | 135613 | Quincaillerie Finsterwald | 135636 |
| G.A.C. Trust Holding S.A. | 135613 | Royale Neuve I S.A. | 135628 |
| Gare Participations | 135647 | Schmitz Creation in Pelz und Leder A.G. | 135647 |
| Gare Participations | 135604 | Sealed Air Luxembourg S.à r.l. | 135640 |
| GlobeOp Financial Services S.A. | 135627 | Sealed Air Luxembourg S.à r.l. | 135623 |
| HeidelbergCement Holding S.à r.l. | 135631 | Security Storage S.à r.l. et Cie SECS | 135643 |
| IncentiveMED International S.à r.l. | 135602 | S&M 1 S.à r.l. | 135623 |
| IncentiveMED International S.à r.l. | 135604 | Tom Tol Consulting S.à r.l. | 135623 |
| Latina S.A. | 135609 | Trust Investment Consulting S.à r.l. | 135621 |
| Les Rives du Lac S.A. | 135627 | Val II Feeder S.C.A. | 135614 |
| Losad Participation S.A. | 135639 | Vector Rae Luxembourg S.à r.l. | 135627 |

IncentiveMED International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.132.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IncentiveMED International S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 10, rue des Trois Glands, L-1629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted on 26 November 2007 by the undersigned notary, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 19 dated 5 January 2008 registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 134.132; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Aloyse Biel, Civil Law Notary residing in Esch sur Alzette on 2 September 2009, Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1983 dated 10 October 2009.

The meeting is composed by the sole member, "Mr. Thorsten Anker", Company Director, residing at D-54516 Wittlich, Pleiner Weg 73, (Germany) here represented by Mr. Jan Lutz by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers granted to the meeting of members by the dispositions of section XII of the Law of 10 August 10 1915 on Sociétés à responsabilité limitée (hereinafter referred to as the "Law"), as amended from time to time.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company then considers the following agenda:

Agenda

1. Approval of the transfer of the 250 shares of the Company to AMT Verwaltungs GmbH, having its registered office at D-21688 Wipperfürth, Am Hang 28, Germany.

2. Transfer of the registered office.

3. Amendment of the corporate object and subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company.

After duly considering the foregoing the shareholder passes the following resolutions:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of the 250 (two hundred and fifty) shares having a par value of EUR 50,-(fifty Euros) each, representing the whole corporate capital of the Company from Mr. Thorsten Anker, prenamed, to AMT Verwaltungs GmbH, a German Company, having its registered office at Am Hang 28, D-51688 Wipperfürth, Germany, with effective date being 1 September 2011.

AMT Verwaltungs GmbH is here duly represented by Mr. Klaus Malzahn, Company Director, professionally residing in Wipperfürth, Germany.

Notification

According to article 190 of the Law as amended from time to time, the Company accepts the transfer of the shares and considers it as duly notified to the Company and its sole manager, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended; evidence of such notification has been provided to the undersigned notary.

Such amendment in the partnership of the Company will be filed and published with the Trade and Companies Register Luxembourg in accordance with article 11bis of the Law, as amended from time to time.

Second resolution

It is hereby resolved, to transfer the registered office of the Company from its present location at 10, rue des Trois Glands, L-1629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 1, Haaptstrooss, L-9753 Heinerscheid, Grand Duchy of Luxembourg, with effective date being 1 September 2011 and to subsequently amend the 1st paragraph of article 4 of the Articles of Association, as follows:

"The registered office of the company is established in Heinerscheid."

Third resolution

It is resolved to amend the corporate object of the Company, and to subsequently amend article 3 of the articles of association of the Company, so that as from now on it will read as follows:

"The object of the company is the execution of emergency service and air rescue systems abroad, the selling of emergency service need, the development and research within the range of medical technology, the enterprise of call

centers, the consulting for crisis management and crisis communication, the training of journalists, NGO-co-workers, preclinical technical personnel and personnel for the employment in risk areas and abroad as well as the enterprise of a book publishing house with editorship. The Company may also run a store for supplier of medical equipment, sell and rent orthopaedic goods, sell and rent rehabilitation products, sell medical products in the import and export. Research, development, sales and enterprise of computers and EDV supported systems generally and for medical applications. The enterprise can likewise take participations in other societies abroad or in the land."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IncentiveMED International S.à r.l.", ayant son siège social au 10, rue des Trois Glands, L-1629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.132, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 19 du 5 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1983 du 10 octobre 2009.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Monsieur Thorsten Anker", demeurant professionnellement à D-54516 Wittlich, Pleiner Weg 73, (Allemagne) ici représenté par Monsieur Jan Lutz, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés à responsabilité limitée.

Ordre du jour

1.- Approbation du transfert des 250 parts sociales de la Société à AMT Verwaltungs GmbH, ayant son siège social à D-21688 Wipperfürth, Am Hamg 28, Allemagne.

2.- Transfert du siège social de la société.

3.- Changement de l'objet de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert, le transfert des 250 (deux cent cinquante) parts sociales de valeur nominale EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de la société "IncentiveMED International S.à r.l.", prédésignée, détenues par "Monsieur Thorsten Anker," précité à «AMT Verwaltungs GmbH», ayant son siège social à D-21688 Wipperfürth, Am Hang, 28, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

AMT Verwltungs GmbH est ici représenté par Monsieur Klaus Malzahn.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, "IncentiveMED International S.à r.l.", accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société et à son gérant unique, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié; ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Cette modification des associés de la Société sera déposée et publiée au registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Il est décidé de transférer, le siège social de la société de Luxembourg de son adresse actuelle au 10, rue des Trois Glands, L-1629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1, Haapstrooss, L-9753 Heinerscheid, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011, et de modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts, comme suit:

"Le siège social est établi à Heinerscheid."

Troisième résolution

Il est décidé de procéder à la modification de l'objet social de la société et à la modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la société est la mise en oeuvre des services de sauvetage et des systèmes de sauvetage aériens à l'étranger, la vente des services de sauvetage, le développement et la recherche dans le secteur technique médicale, l'entreprise de Call-centers, le consulting pour la gestion de crise et communication de crise, l'écolage et la formation de journalistes, de NGO-collaborateurs, du personnel qualifié préclinique et du personnel d'application dans les secteurs de risque et à l'étranger, l'entreprise ainsi que le fonctionnement d'une maison d'édition de livre avec une direction éditoriale.

La société peut exploiter un magasin fournissant des équipements médicaux, vendre et louer du matériel orthopédique, vendre et louer du matériel de rééducation, vendre des produits médicaux dans l'importation et l'exportation. Recherche, développement, vente et entreprise d'ordinateurs et systèmes EDV étayés des applications générales et médicales. La société peut également prendre des participations dans d'autres sociétés à l'intérieur du pays et à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. LUTZ, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43125. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137677/135.

(110159478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Gare Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 45.722.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138225/11.

(110159664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

IncentiveMED International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.132.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62735 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138261/10.

(110159724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Q9 Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.355.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62739 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138398/10.

(110159844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Cap'Action Pme, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 163.765.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CAD GROUP S.A., société de droit Luxembourgeois, avec siège social à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Daniel LEFEVRE, employé privé, née le 20 février 1953 à Monceau sur Sambre (Belgique), demeurant à L-1529 Luxembourg, 42 rue Raoul Follereau

2.- La société PSL GROUP SA, société de droit Luxembourgeois, avec siège social à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Daniel LEFEVRE, employé privé, née le 20 février 1953 à Monceau sur Sambre (Belgique), demeurant à L-1529 Luxembourg, 42 rue Raoul Follereau

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Cap'Action Pme».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet, toutes opérations concernant directement ou indirectement l'exécution de travaux en matière d'organisation d'entreprises sur le plan de la gestion générale, la gestion du personnel, la gestion commerciale et/ou financière, le conseil et l'accompagnement en formation, ou encore la mise en œuvre de tout système d'information. Elle peut agir tant en exécutant qu'en conseiller.

La société a encore pour objet le commerce de produits ou services rattachés à ces services de conseil.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autre, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participations, d'apports, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par TRENTE ET UNE (31) actions de mille Euros (EUR 1000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

A l'égard de tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier vendredi du mois de juillet à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|----|
| 1.- La société CAD GROUP S.A., société de droit Luxembourgeois, avec siège social à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde | 15 |
| 2.- La société PSL GROUP SA, société de droit Luxembourgeois, avec siège social à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde | 16 |
| Total: trente et une actions | 31 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (1.600.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes pré qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Anne-Marie MAGNETTE, née le 27 mars 1939 à Ruelle (Belgique), demeurant B-4430 Ans, 61, avenue de la Paix
 - b) Monsieur Pierre GILLIARD, cadre, né le 7 janvier 1972 à Rocourt (Belgique), demeurant B-4430 Ans, 24, rue André Renard
 - c) Monsieur Frédéric GILLIARD, cadre, né le 19 novembre 1969 à Rocourt (Belgique), demeurant F-83470 Saint Maximin la Sainte Baume, 459, Chemin du Petit Nice

Les mandats d'administrateur sont à titre gratuit jusqu'à la prochaine assemblée générale.

3. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur délégué de la société Monsieur Frédéric GILLIARD préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires

4. Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Paul GILLIARD, retraité, né le 10 janvier 1940 à Robelmont (Belgique), demeurant B-4430 Ans, 61, avenue de la Paix
5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
6. Le siège social est fixé au 74, rue Ermesinde , L-1469 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEFEVRE, REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12874. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137520/144.

(110159425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

**Eurofins Food Testing Holding LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Food LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.959,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Food LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.863.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Food LUX" en "Eurofins Food Testing Holding LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Food Testing Holding LUX"."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138166/40.

(110159813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Eurofins Forensics Holding LUX, Société à responsabilité limitée,

(anc. Eurofins Forensics LUX).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.225.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.959,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Forensics LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1696 du 19 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.225.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Forensics LUX" en "Eurofins Forensics Holding LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Forensics Holding LUX"."

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138169/40.

(110159809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Latina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.393.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 7 octobre 2011

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LATINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140939/19.

(110163025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Ecolus International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 158.326.

La société CO INVEST HOLDING S.A., société anonyme, adresse professionnelle à Panama-City, Plaza 2000, 10th Floor, 50th Street

donne sa démission au poste de commissaire aux comptes de la société anonyme ECOLUS INTERNATIONAL SOPARFI S.A., RC B158326, L-8080 Bertrange 2, rue Pletzer à ce jour.

Bertrange, le 05 octobre 2011.

CO INVEST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140585/14.

(110162066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

ENB Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: HKD 1.420.347,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.539.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 28 septembre 2011

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société du 28 septembre 2011 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Kees Jager, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 28 septembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Maximilian Biagosch
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2011141221/22.

(110163194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.733.

—
Im Jahre zweitausendundelf, am neunzehnten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch, sind die Aktionäre zu der ausserordentlichen Generalversammlung der Kommanditgesellschaft auf Aktien in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital „Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF“, mit Sitz in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 152.733, zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX vom 23. April 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 999 vom 12. Mai 2010.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert zu Folge einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 17. August 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2019 vom 1. September 2011.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Christian WOLFF, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Frau Tabea SCHULZEKASCHEL, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 1873 vom 17. August 2011 und Nummer 2033 vom 2. September 2011, sowie im Luxemburger Wort und im Tageblatt vom 17. August 2011 und vom 2. September 2011.

Die Aktionäre wurden außerdem schriftlich durch den Komplementär an die im Aktionärsregister eingetragene Anschrift einberufen, dies wenigstens acht (8) Tage vor der Versammlung.

I. Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, sowie die von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar unter Hinzufügung des Zusatzes "ne varietur" unterzeichneten Vollmachten, bleiben der gegenständlichen Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Change of the financial year of the Company, so that the current financial year, which started on January 1st, 2011 shall end on September 30th, 2011. The subsequent financial year shall then begin on the 1st of October and end on

the 30th of September of the following year and therefore change of paragraph 1 of article 27 of the articles of incorporation, subject to the approval of the CSSF.

2. Change of paragraph 6 of article 24 of the articles of incorporation: At the moment, the annual general meeting shall be held in Mamer, either at the Company's registered office or at any other location in Mamer, to be specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of the month of May at 3:00 pm (Luxembourg time). If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day.

In the future, the annual general meeting shall be held either at the Company's registered office or at any other location, to be specified in the notice of the meeting on the third Thursday of the month February at 3:00 pm (Luxembourg time). If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day, subject to the approval of the CSSF.

3. Miscellaneous.

III. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den zehntausenddreihundertachtundzwanzig komma nulldreieundsiebzig (10.328,073) ausgegebenen Aktien in gegenwärtiger Versammlung vierzig (40) vertreten sind.

Da es sich hierbei um eine zweite Generalversammlung handelt, dies nachdem in einer ersten Generalversammlung vom 4. August 2011 die erforderliche Quorumsanforderung zur Satzungsänderung nicht erfüllt war, wird die Tagesordnung unabhängig von jeder Quorumsanforderung beschlossen.

Die Versammlung stellt fest dass sie rechtsgültig zusammengesetzt und befugt ist, über die Punkte der Tagesordnung zu beschließen. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass das laufende Geschäftsjahr am 30. September 2011 zu Ende kommt und zukünftig das Geschäftsjahr am 1. Oktober anfängt um am 30. September zu enden.

Art. 27. Paragraph 1. der Satzung wird demnach wie folgt abgeändert:

Englische Version:

„ **Art. 27. Financial year.** The Company's financial year shall start on 1st October of each year and shall end on 30th September.“

Französische Version:

„ **Art. 27. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de la même année.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 24, Paragraph 6 der Satzung gemäß der Tagesordnung wie folgt abzuändern:

Englische Version:

„The annual general meeting of shareholders shall be held either at the Company's registered office or at any other location to be specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of the month of February at 3:00 pm (Luxembourg time). If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day, subject to the approval of the CSSF. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.“

Französische Version:

„L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 15 heures (heure de Luxembourg) le troisième jeudi du mois de février. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour bancaire ouvrable suivant, sous l'accord de la CSSF. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé gérant commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles l'exigent.“

Der Vorsitzende erklärt die Versammlung um 11.15 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Findel-Golf, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. WOLFF, T. SCHULZE-KASCHEL, S. PINOLO

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2011. Relation: MER/2011/1863. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den. 6. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011137729/89.

(110159563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

MMA INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.189.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 12 octobre 2011 que:

- La démission de M. Yvano D'ANDREA de son mandat d'administrateur a été acceptée.

- la nomination de Monsieur Alberto BARANI, né le 6 décembre 1966 à Milan (Italie), demeurant Le Teodorico n° 18 Milan (Italie), en tant qu'administrateur unique de la société a été acceptée.

Le mandat d'Administrateur unique prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011140982/19.

(110162920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

**Eurofins Genomics Holding LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Genomics LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.226.

—
L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Genomics LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1736 du 25 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B154226.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Genomics LUX" en "Eurofins Genomics Holding LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

' **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Genomics Holding LUX".'

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011 Relation: EAC/2011/13268 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138171/40.

(110159808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

G.A.C. Trust Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.209.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société G.A.C. TRUST HOLDING S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-58209 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société G.A.C. TRUST HOLDING S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011140587/14.

(110161895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

European Property Fund (Holdings) Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.286,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.428.

Suite aux résolutions prises en date du 7 octobre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011140801/17.

(110162877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

**Eurofins Pharma Services Holding LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Pharma Lux).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.959,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Pharma LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.862.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Pharma LUX" en "Eurofins Pharma Services Holding LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Pharma Services Holding LUX"."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138172/40.

(110159814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Noch Mal Eins A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.404.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2011 que personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI et Monsieur Andrea DE MARIA démissionnaires:

Administrateurs:

Madame Orietta RIMI, employée privée, née à Erice (Italie) le 29 septembre 1976 demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg;

Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né à Lecce (Italie) le 20 février 1981 demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141003/19.

(110163191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of August.

Before Us Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

M^e Matthias PONS, attorney-at-law, with professional address at 22-24 rives de Clausen, L2165 Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"), pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 29 July 2011.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by deed of the undersigned notary on 10 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, (the "Company") and that the articles have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 July 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at four hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK.- 420,000) divided into four hundred and twenty thousand (420,000) Shares comprising four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1) each, allocated to the Manager (the "A Shares") and one (1) "B" Share having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.-1) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares").

The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK.- 20,000,001) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Mémorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III.- By the Resolutions, "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of six thousand ten Swedish Kronor (SEK.- 6,010) to raise it from its present amount of four hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK.- 420,000) to an amount of four hundred and twentysix thousand ten Swedish Kronor (SEK.- 426,010) by the issue of six thousand ten (6,010) new B Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK.- 1) each, without issue premium. Each new B Share was issued as of 22 July 2011.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the new shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

IV.- The six thousand ten (6,010) new B Shares have been subscribed and fully paid up in cash at an issue price of one Swedish Kronor (SEK.- 1) each, corresponding to six thousand ten Swedish Kronor (SEK.- 6,010) for the nominal value of each newly subscribed B Shares as has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.

V.- According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 29 July 2011, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

"The Company has an issued capital of four hundred and twenty-six thousand ten Swedish Kronor (SEK.- 426,010) divided into four hundred and twenty-six thousand ten (426,010) Shares comprising:

(i) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Shares"); and

(ii) six thousand eleven (6,011) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.-1) each (the "B Shares")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le onze août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Maître Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la "Société"), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le "Gérant") par les résolutions du conseil de gérance du 29 juillet 2011.

Les résolutions du conseil de gérance ("Résolutions") resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société "VAL II FEEDER S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations et que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations.

II.- Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixé à quatre cent vingt mille Couronnes Suédoises (SEK.- 420.000) divisé en quatre cent vingt mille (420.000) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de une Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune, allouée au Gérant (les "Actions A") et une (1) action de catégorie B ayant une valeur nominale de une Couronne Suédoise (SEK.- 1) (les "Actions B") (ci-après, les "Actions")

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt millions et une Couronnes Suédoises (SEK.- 20.000.001) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois à sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription pour les Actions B. En particulier, le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III.- Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", agissant en tant que Gérant de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille dix Couronnes Suédoises (SEK.- 6.010) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent vingt mille Couronnes Suédoises (SEK.- 420.000) à un montant de quatre cent vingt-six mille dix Couronnes Suédoises (SEK.- 426.010) par la création et l'émission de six mille dix (6.010) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de une Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 22 juillet 2011.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouveaux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

IV.- Les six mille dix (6.010) nouvelles Actions B ont été souscrites et ont été entièrement libérées par des versements en numéraire à un prix d'émission d'une Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune, correspondant à six mille dix Couronnes Suédoises (SEK.- 6.010) pour la valeur nominale de chaque Action B nouvellement souscrite, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une lettre de la banque de la Société à Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque, ce que le notaire soussigné constate expressément.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au Gérant par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Gérant le 29 juillet 2011, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital de quatre cent vingt-six mille dix Couronnes Suédoises (426.010.- SEK) divisé en quatre cent vingt-six mille dix (426.010) Actions comprenant: i) quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) (les "Actions A") attribuées à l'Actionnaire Commandité;

ii) six mille onze (6.011) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) chacune (les "Actions B")."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2011. Relation: EAC/2011/11171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139076/143.

(110160384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

**Eurofins Product Testing Holding LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Product Testing LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.487.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.959,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Product Testing LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1045 du 28 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.487.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Product Testing LUX" en "Eurofins Product Testing Holding LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Product Testing Holding LUX"."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P.Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138175/40.

(110159811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

LPE Soparfi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 157.796.

La société D-TRUST S.à.r.l., société à responsabilité limitée, adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer dénonce la domiciliation du siège social de la société anonyme LPE SOPARFI S.A., RC B157796, L-8080 Bertrange 2, rue Pletzer à ce jour.

Bertrange, le 05 octobre 2011.

D-TRUST S.à.r.l.
2, rue Pletzer
L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2011140588/14.

(110162044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Main Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mirax Tower Development S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.637.

In the year two thousand and eleven.

On the sixteenth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company BROOKVALE FINANCE LIMITED, registered with the International Business Company Act under number 1439627, having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MIRAX TOWER DEVELOPMENT S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 107637, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 22, 2005, published in the Mémorial C number 908 dated September 16, 2005,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to have adopted the name "MAIN TOWER DEVELOPMENT S.à r.l." by the company and to amend article 3 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 3.** The Company's name is "MAIN TOWER DEVELOPMENT S.à r.l." ».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le seize septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société BROOKVALE FINANCE LIMITED, enregistrée auprès du «International Business Company Act» sous le numéro 1439627, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "MIRAX TOWER DEVELOPMENT S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107637, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 908 du 16 septembre 2005,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide de faire adopter par la société la dénomination sociale "MAIN TOWER DEVELOPMENT S.à r.l." et de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art 3.** La Société prend la dénomination de «MAIN TOWER DEVELOPMENT S.à r.l.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12699. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138344/77.

(110159702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Eurofins Support Services Holding LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Support Services LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.149.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Support Services LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1403 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153149.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Support Services LUX" en "Eurofins Support Services Holding LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Support Services Holding LUX".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138177/41.

(110159810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.332.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 juillet 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011138561/13.

(110159657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Trust Investment Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7270 Helmsange, 12, rue des Nations Unies.

R.C.S. Luxembourg B 163.758.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente septembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Michèle DHUR, épouse KEMMER, conseil économique, née à Pétange, le 8 décembre 1973, demeurant à L-7270 Helmsange, 12, rue des Nations Unies; et

2) Madame Liane Catherine REULAND, épouse DHUR, gérante de sociétés, née à Grevenmacher, le 7 décembre 1947, demeurant à L-2630 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La Société a comme objet l'activité de conseil fiscal et de conseil économique, consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière fiscale et en matière micro- et macro-économique, ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société pourra faire, en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Trust Investment Consulting S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrément prévues par la loi.

Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 11. Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|----------|
| 1) Madame Michèle DHUR, épouse KEMMER, préqualifiée, cent vingt-quatre parts sociales, | 124 |
| 2) Madame Liane Catherine REULAND, épouse DHUR, préqualifiée, une part sociale, | <u>1</u> |
| Total: cent vingt-cinq parts sociales, | 125 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réelles de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7270 Helmsange, 12, rue des Nations Unies.
2. Madame Michèle DHUR, épouse KEMMER, conseil économique, née à Pétange, le 8 décembre 1973, demeurant à L-7270 Helmsange, 12, rue des Nations Unies, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. DHUR, L. C. REULAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137878/103.

(110159215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.341.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62736 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138411/10.

(110159718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Tom Tol Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8478 Eschen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 104.085.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138455/11.

(110159658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

S&M 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.994.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 septembre 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011138569/13.

(110159661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Platinum Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 163.741.

STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- AERA-IMMO S. à r.l., avec siège social au 22, rue des Roses, L – 4955 Bascharage, RCS Luxembourg B numéro 138544, ici représentée par son gérant unique Monsieur Jeannot Bei, né le 13 février 1969 à Differdange, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 22, rue des Roses, L – 4955 Bascharage, et

- ESPACE INVEST S. à r.l., avec siège social au 3, rue Victor Ferrant, L – 1517 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 104034, représentée par son gérant technique Monsieur Frédéric Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon, L – 8008 Strassen.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination PLATINUM PROPERTIES S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon le cas.

Au cas où le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion de projets immobiliers, comportant l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration, la construction et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra hypothéquer ses propres biens immobiliers et se porter caution hypothécaire pour des sociétés du groupe.

La société a pour objet également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

De façon générale, la société pourra exercer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non, et répartis en deux catégories A et B.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. L'assemblée générale déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de

leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le premier président sera exceptionnellement désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, comprenant celle d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, dont un doit être obligatoirement administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 18 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes AREA-IMMO S. à r.l. et ESPACE INVEST S. à r.l., préqualifiées déclarent souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

| | |
|--------------------------------|---------------|
| - AREA-IMMO S. à r.l. | 500 actions |
| - ESPACE INVEST S. à r.l. | 500 actions |
| TOTAL | 1.000 actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- De catégorie A

Monsieur Jeannot Bei, né le 13 février 1969 à Differdange, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 22, rue des Roses, L – 4955 Bascharage.

- De catégorie B

- Monsieur Frédéric Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon, L – 8008 Strassen, et

- Monsieur Michael Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon, L – 8008 Strassen.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

G.T. Fiduciaires S. A., RCS Luxembourg B numéro 121 820, avec siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de 6 années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix-sept.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

22, rue des Roses, L – 4955 Bascharage.

6. Est désigné administrateur délégué:

- Monsieur Jeannot Bei, précité.

7. Est désigné président du conseil d'administration:

- Monsieur Frédéric Reichling, précité.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeannot Bei, Frédéric Reichling, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 septembre 2011. LAC / 2011 / 41886. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137791/188.

(110158760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Vector Rae Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.778.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juillet 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011138589/13.

(110159667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l. et Cie, s.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 8, Paelchesgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.497.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138741/10.

(110160327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138804/10.

(110160365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Les Rives du Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140366/10.

(110162221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

LPE Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 157.796.

La société CO INVEST HOLDING S.A., société anonyme, adresse professionnelle à Panama-City, Plaza 2000, 10th Floor, 50th Street

donne sa démission au poste de commissaire aux comptes de la société anonyme LPE SOPARFI S.A., RC B157796, L-8080 Bertrange 2, rue Pletzer à ce jour.

Bertrange, le 05 octobre 2011.

CO INVEST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140591/14.

(110162067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pointlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 76.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POINTLUX, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011140455/12.

(110162562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 117.226.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of September,
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of "ROYALE NEUVE I S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.226, incorporated pursuant to a notarial deed dated 14 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1578 of 19 August 2006 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1690 of 9 September 2006.

The meeting is opened at 11.00 a.m., with Mrs Audrey Dumont, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Dominique Pacci, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The meeting elected as scrutineer Mr. François Mayet, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of two categories of directors and amendment of the articles of incorporation of the Company to permit the shareholders to appoint class A directors (A directors) and class B directors (B directors). In this case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of an A director and a B director;

2. Nomination of the directors in function as A directors;

3. Appointment of two new B directors: Mr Sabia and Mr Brechignac;

4. Subsequently amendment of the articles of incorporation.

II. - That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. - That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to create two categories of directors, the A directors and the B directors and to consequently amend article 9 (insertion of a new sentence to paragraph 2), article 13 (restatement of paragraphs 3 and 4) and article 15 (restatement of paragraph 6) as follows:

Art. 9. (insertion of the following text to paragraph 2). "The directors may be appointed as A directors and B directors."

Art. 13. (restatement of paragraphs 3 and 4). "The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the signature of the sole director or, if there is more than one director, by the joint signature of any two directors or if A and B director have been appointed, by the joint signature of one A director and one B director, or the single or joint signature(s) of any person to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power."

Art. 15. (restatement of paragraph 6). "The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors and only if at least one A director and one B director are present or represented if any. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting provided that at least one A director and one B director have voted in favour of such decisions."

Second resolution:

The general meeting resolves to nominate the following persons, current directors of the Company, as A directors:

- Mr Yvan JUCHEM;
- Mr Noël DIDIER;
- Mr Laurent JANSEN.

for a period expiring at the annual general meeting to be held in 2012.

Third resolution:

The general meeting resolves to appoint Mr Sabia Patrick, companies director, born on 6 March 1975 in Montegnee (Belgium), with professional address in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, and Mr Christophe Brechignac, companies director, born on 28 December 1973 in Paris (France), with professional address in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, as new B directors for a period expiring at the annual general meeting to be held in 2012.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept septembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROYALE NEUVE I S.A.", ayant son siège social. à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.226, constituée suivant acte notarié en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1578 du 19 août 2006 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 juin 2006, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1690 du 9 septembre 2006

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Audrey Dumont, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Mayet, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'administrateurs; Adaptation des statuts de la Société afin de permettre aux actionnaires de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B;

2. Nomination des administrateurs actuels comme administrateurs de catégorie A;

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs de catégorie B: Monsieur Sabia et Monsieur Brechignac;

4. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs, les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B et de modifier en conséquence l'article 9 (ajout au paragraphe 2 d'une nouvelle phrase), l'article 13 (refonte des paragraphes 3 et 4) et l'article 15 (refonte du paragraphe 6), comme suit:

Art. 9. (ajout au paragraphe 2 du texte qui suit). "Les administrateurs peuvent être des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B."

Art. 13. (refonte des paragraphes 3 et 4). "La Société est engagée, en toutes circonstances, (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou, s'il y a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs et si des administrateurs de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou la signature unique de tout fondé de pouvoirs spéciaux auquel un tel pouvoir de signature a été conféré par le Conseil d'Administration et ce dans les limites du pouvoir qui lui aura été conféré."

Art. 15. (refonte du paragraphe 6). "Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et, le cas échéant, pour autant qu'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B aient voté en faveur de telles décisions."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes, administrateurs actuels de la Société, en tant qu'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Yvan JUCHEM;

- Monsieur Noël DIDIER;

- Monsieur Laurent JANSEN.

pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Sabia Patrick, administrateur de sociétés, né le 6 mars 1975 à Montegnee (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy et Monsieur Christophe Brechignac, administrateur de sociétés, né le 28 décembre 1973 à Paris (France), avec adresse professionnelle L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, comme nouveaux administrateurs de catégorie B, pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DUMONT, D. PACCI, F. MAYET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre. 2011 LAC/2011 /39965. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011137808/155.

(110159031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.609.390.160,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

In the year two thousand eleven, the fifteenth day of September,

Before Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HeidelbergCement Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 13, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 131.709 and having a share capital of nine billion two hundred fifty-six million ninety thousand one hundred and sixty Euro (EUR 9,256,090,160.-) (the Company). The Company was incorporated on August 17, 2007 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published on October 20, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2368. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and the last time on August 18, 2011 pursuant to deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

HeidelbergCement International Holding GmbH, a limited liability company duly organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Berliner Straße 6, 69120 Heidelberg, Germany, and registered with the Commerce Register of the Local Court of Mannheim under number HRB 334775 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Torsten Sauer, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That nine hundred twenty five million six hundred nine thousand and sixteen (925,609,016) shares of the Company, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty-three million three hundred thousand Euro (EUR 353,300,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion two hundred fifty-six million ninety thousand one hundred and sixty Euro (EUR 9,256,090,160.-) to nine billion six hundred nine million three hundred ninety thousand one hundred sixty Euro (EUR 9,609,390,160.-) by way of the issuance of thirty-five million three hundred and thirty thousand (35,330,000) shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;
3. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;
4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;
5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty-three million three hundred thousand Euro (EUR 353,300,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion two hundred fifty-six million ninety thousand one hundred and sixty Euro (EUR 9,256,090,160.-) to nine billion six hundred nine million three hundred ninety thousand one hundred sixty Euro (EUR 9,609,390,160.-) by way of the issuance of thirty-five million three hundred and thirty thousand (35,330,000) shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the thirty-five million three hundred and thirty thousand (35,330,000) shares newly issued having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to three hundred fifty-three million three hundred thousand Euro (EUR 353,300,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of three hundred fifty-three million three hundred thousand Euro (EUR 353,300,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is set at nine billion six hundred nine million three hundred ninety thousand one hundred sixty Euro (EUR 9,609,390,160.-), represented by nine hundred sixty million nine hundred thirty-nine thousand and sixteen (960,939,016) shares in registered form having a par value of ten Euro (EUR 10) each, all subscribed and fully paidup."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shares register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HeidelbergCement Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.709 et ayant un capital social de neuf milliards deux cent cinquante-six millions

quatre-vingt-dix mille cent soixante euros (EUR 9.256.090.160,-) (la Société). La Société a été constituée le 17 août 2007, suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 20 octobre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2368. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 18 août 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

HeidelbergCement International Holding GmbH, une société constituée et organisée selon les lois d'Allemagne, dont le siège social est situé au Berliner Straße 6, 69120 Heidelberg, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce du Tribunal d'Arrondissement de Mannheim sous le numéro HRB 334775 (l'Associé Unique),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney at law, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que neuf cent douze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante (912.582.150) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-trois millions trois cent mille euros (EUR 353.300.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliards deux cent cinquante-six millions quatre-vingt-dix mille cent soixante euros (EUR 9.256.090.160,-) à neuf milliard six cent neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent soixante euros (EUR 9.609.390.160,-) par voie d'émission de trente-cinq millions trois cent trente mille (35.330.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que précisé au point 1 ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société décrite au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour et au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-trois millions trois cent mille euros (EUR 353.300.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliards deux cent cinquante-six millions quatre-vingt-dix mille cent soixante euros (EUR 9.256.090.160,-) à neuf milliard six cent neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent soixante euros (EUR 9.609.390.160,-) par voie d'émission de trente-cinq millions trois cent trente mille (35.330.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'intégrale libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux trente-cinq millions trois cent trente mille (35.330.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent cinquante-trois millions trois cent mille euros (EUR 353.300.000,-), devant être affectés au compte de capital social de la Société.

Le montant de trois cent cinquante-trois millions trois cent mille euros (EUR 353.300.000,-), est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf milliard six cent neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent soixante euros (EUR 9.609.390.160,-) représenté par neuf cent soixante millions neuf cent trente-neuf mille seize ((960.939.016) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité ont été donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour et au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42345. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138823/169.

(110160360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Authentic Spa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.772.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "AFB Services Limited", ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener,

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée déclare constituer entre elle et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Authentic Spa S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, l'achat et la vente de tous produits finis ou non finis à des clients, fournisseurs, détaillants, fabricants ou grossistes. Principalement de tous articles et produits spa, hammam, jacuzzi, etc... Cette énumération est exemplative et nullement limitative.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associée unique la société AFB Services Limited, ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous 1370262,

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. L'associé unique est libre céder ses parts à qui il l'entend. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

135636

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 940,- €.

Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale, et, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Fabien KRAUS, commercial, né à Saint-Avold (France), le 14 juin 1984, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

- 3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le mardi 4 octobre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011138058/103.

(110159760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Quincaillerie Finsterwald, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 17, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 19.553.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le seize août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Pierre FINSTERWALD, retraité, né à Flaxweiler, le 26 juin 1930, demeurant à L-4018 Esch/Alzette, 17 rue d'Audun

2.- Madame Sonja FINSTERWALD, employée privée, née à Luxembourg, le 23 septembre 1957, demeurant à Roodt/Syre, 7 rue d'Ollingen

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée QUINCAILLERIE FINSTERWALD S. à r.l., avec siège social à L-4018 Esch/Alzette, 17, rue d'Audun,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 19.553

constituée aux termes d'un acte notarié du 05 juillet 1982, publié au Mémorial C numéro

dont le capital social a été converti sous seing privé en date du 1 novembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 931 du 19 juin 2002,

- Que Madame Eléonore PALGEN, ayant demeuré en dernier lieu à Esch/Alzette, est décédée le 07 juin 1988,

Etant donné que les époux FINSTERWALD-PALGEN étaient mariés sous le régime de la communauté universelle aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Tony BERNARD, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 04 juin 1976, avec attribution de la totalité de la communauté au survivant des époux,

Monsieur FINSTERWALD est depuis le décès de son épouse, seul et unique propriétaire des parts sociales dépendant de ladite communauté.

- que le capital social VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 24.800,-), représenté par MILLE (1.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-CENTS (€ 24,80,-) chacune est réparti comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1.- Monsieur Jean Pierre FINSTERWALD, prénommé, PARTS SOCIALES | 900 |
| 2.- Madame Sonja FINSTERWALD, prénommé, PARTS SOCIALES | 100 |
| TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES | 1.000 |

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Finsterwald, Finsterwald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 août 2011. Relation: EAC/2011/11258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011138982/51.

(110160383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

A.Q.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.186.

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "A.Q.A. S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161186, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1777 du 4 août 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 863.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent soixante-seize mille euros (EUR 876.000,-) par l'émission de huit mille six cent trente-cinq (8.635) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération des huit mille six cent trente-cinq (8.635) nouvelles parts sociales par l'apport en nature de la pleine propriété de cent pour cent (100%) des parts sociales de la société FUTURO REAL ESTATE S.r.l.

3. Acceptation par les gérants de la société A.Q.A. S.à r.l.

4. Modification afférente de l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à huit cent soixante-seize mille euros (EUR 876.000,-), représenté par huit mille sept cent soixante (8.760) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de huit cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 863.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent soixante-seize mille euros (EUR 876.000,-) par l'émission de huit mille six cent trente-cinq (8.635) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription des parts nouvelles par:

| | |
|--------------------------|--------------------|
| Mr. Luca CANOBBIO: | <u>8.635 parts</u> |
| Total: | 8.635 parts |

Souscription - Libération

Les huit mille six cent trente-cinq (8.635) parts sociales nouvellement émises sont entièrement souscrites par Monsieur Luca CANOBBIO, demeurant au 3, Via Vella, I-24060 Riva di Solto Bergamo, Italie.

L'augmentation du capital social a été intégralement libérée par l'apport de la pleine propriété de cent pour cent (100%) des parts sociales de la société FUTURO REAL ESTATE S.r.l., ayant son siège social au 71, via San Martino, I-25047 Darfo Boario Terme, Italie et inscrite auprès du registre de commerce italien sous le numéro REA 517754.

Déclaration

Il est déclaré par l'apporteur, Monsieur Luca CANOBBIO qu'il est toujours détenteur de la pleine propriété de 100% des parts sociales de la société FUTURO REAL ESTATE S.r.l. décrit ci-avant et que l'apport en nature est effectué aux conditions suivantes:

- déclare qu'elle détient la pleine propriété de cent pour cent (100%) des parts sociales de la société de droit italien FUTURO REAL ESTATE S.r.l., préqualifiée;
- déclare qu'au regard du droit italien elle détient respectivement la pleine propriété desdites parts sociales;
- que cent pour cent (100%) des parts sociales, apportées en pleine propriété, sont libres de toute sûreté réelle, est insusceptible à ce jour d'être remis en cause par une action paulienne d'un créancier chirographaire ou privilégié compte tenu de la situation patrimoniale de l'apporteur, respectivement par toute personne revendiquant des droits sur lesdites parts sociales.

Il est déclaré par les gérants de la société A.Q.A. S.à r.l.:

- que la société connaît parfaitement l'apport décrit ci-dessus;
- que la Société décharge le notaire instrumentant de toutes autres investigations concernant la valeur des biens apportés et les éventuels passifs existants. La société déclare en outre connaître les conditions du prêt apport et vouloir assumer toutes les conséquences relatives audit apport, aux éventuelles moins-values des biens apportés ou à tout éventuel accroissement du passif constaté.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un rapport daté du 30 juillet 2010 établi par Monsieur Mauro SCOLARI, expert-comptable inscrit auprès du registre des Réviseurs/comptables de Bergamo sous le numéro 133100 des bilans de la société italienne apportée au 31/12/2010 ainsi que de l'extrait du Registre du Commerce italien.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- 1) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - 2) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - 3) Monsieur Sébastien COYETTE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- agissant en tant que gérants de la société A.Q.A. S.à r.l., ici tous représentés par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié,

en vertu de procurations qui resteront annexées au présent acte.

- 4) Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, agissant en tant que gérant de la société A.Q.A. S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leurs responsabilités, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leurs accords sur la

description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la pleine propriété de cent pour cent (100%) des parts sociales de la société FUTURO REAL ESTATE S.r.l. apportées et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à huit cent soixante-seize mille euros (EUR 876.000,-), représenté par huit mille sept cent soixante (8.760) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. LAC/2011/43997. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138014/110.

(110160303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Losad Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140375/10.

(110162227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Lunel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140382/10.

(110162219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Mageco Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140396/10.

(110162228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

OCM Luxembourg Huntington Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.169.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 13 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;
 - En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
 - de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 13 juin 2011
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Huntington Blocker SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011141012/19.

(110163505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.777.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.341.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Sealed Air Netherlands (Holdings) B.V., a limited liability company (besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at 45 Lindenhoutseweg, 6545 AH Nijmegen, Netherlands, registered with the Chamber of commerce and industry for Centraal Gelderland under the number 10025224,

here represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on September 29, 2011.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Sealed Air Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 89.341, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, dated October 2, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1645 of November 16, 2002, and which articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1741 of August 1, 2011 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at EUR 44,777,450.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred fifty euro), represented by 895,549 (eight hundred ninety-five thousand five hundred forty-nine) shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each, subscribed and fully paid up.

III. The sole shareholder has entered with the Company into a membership interest purchase and contribution agreement, governed by the laws of the State of Delaware, pursuant to which (i) all the Class B units issued by (x) Sealed Air Europe I, LLC and (y) Sealed Air Europe II, LLC, each being a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having their registered offices at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, shall be transferred to the Company for a consideration as agreed therein between the parties and (ii) all the Class A units issued by (x) Sealed Air Europe I, LLC, prenamed and (y) Sealed Air Europe II, LLC, prenamed, shall be contributed in kind to the Company, which shall as such, and subject to the contribution in kind of the Class A units to be implemented and

formalized by the present deed, become the legal entitled owner of (i) all Class A units and (ii) all Class B units issued by (x) Sealed Air Europe I, LLC, prenamed and (y) Sealed Air Europe II, LLC, prenamed.

IV. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 50.- (fifty euro) in order to raise it from its present amount of EUR 44,777,450.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred fifty euro) to EUR 44,777,500.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand five hundred euro) by the creation and issue of 1 (one) new share having a nominal value of EUR 50.- (fifty euro).

This 1 (one) new share has been entirely subscribed by the sole shareholder of the Company and it has been fully paid up by a contribution in kind consisting of the entirety of all the Class A units issued by (i) Sealed Air Europe I, LLC, prenamed and (ii) Sealed Air Europe II, LLC, prenamed (the "Contributed Units") pursuant to the terms and conditions of a membership interest purchase and contribution agreement governed by the laws of the State of Delaware entered into by and between the Company and its sole shareholder effective as of September 29, 2011 (the "Contribution Agreement").

It results from the valuation report established on September 29, 2011 by the board of directors of the Company and signed by (i) Mr. Michael J. Chapman, acting in its capacity as director of category A of the Company and (ii) Mr. Paul Worth, acting in its capacity as director of category B of the Company (the "Valuation Report"), that the contribution in kind is valued at the aggregate amount of EUR 710,000.- (seven hundred ten thousand euro).

It results from the Contribution Agreement that the contributing party declared that:

(a) it is the sole owner of the Contributed Units (and all rights relating thereto) free and clear of any and all liens, claims, options, pledges, security interests, encumbrances and restrictions upon transfer;

(b) it has full power capacity and authority to contribute and transfer the Contributed Units to the Company;

(c) the contribution of the Contributed Units does not, and the consummation of the transactions contemplated hereby will not, violate, breach or conflict with any law or any provision of any contract, agreement, judgment, injunction or decree to which it is a party or by which it is bound; and

(d) it is not required to give any notice to or obtain any approval from any person or entity in connection with the contribution of the Contributed Units or the consummation of the transactions contemplated hereby. Such Contribution Agreement and Valuation Report, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities."

The aggregate amount of EUR 710,000.- (seven hundred ten thousand euro) is allotted for EUR 50.- (fifty euro) to the corporate capital of the Company and for EUR 709,950.- (seven hundred nine thousand nine hundred fifty euro) to a free share premium account.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at forty-four million seven hundred seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 44,777,500.-), divided into eight hundred ninety-five thousand five hundred fifty (895,550) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Sealed Air Netherlands (Holdings) B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à 45 Lindenhoutseweg, 6545 AH Nijmegen,

Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de commerce et d'industrie pour Centraal Gelderland sous le numéro 10025224,

ici représentée par Maître Jérôme Burel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société Sealed Air Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.341, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 2 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645 du 16 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1741 du 1^{er} août 2011 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 44.777.450.- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros) représenté par

895.549 (huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. L'associé unique a conclu avec la Société un contrat d'achat et d'apport de titres de participation (membership interest purchase and contribution agreement), régi par les lois de l'Etat du Delaware, en application duquel (i) toutes les parts (sociales) de classe B (Class B units) émises par (x) Sealed Air Europe I, LLC et (y) Sealed Air Europe II, LLC, étant chacune une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Delaware, USA, ayant leur siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique seront transférées à la Société pour une considération telle qu'y convenue entre parties et (ii) toutes les parts (sociales) de classe A (Class A units) émises par (x) Sealed Air Europe I, LLC, préqualifiée et (y) Sealed Air Europe II, LLC, préqualifiée seront apportées à la Société, qui, sous réserve de l'apport en nature de toutes les parts (sociales) de classe A (Class A units) à la Société, à être réalisé et formalisé par le présent acte notarié, deviendra ainsi propriétaire juridique (i) de toutes les parts (sociales) de classe A (Class A units) et (ii) de toutes les parts (sociales) de classe B (Class B units) émises par

(x) Sealed Air Europe I, LLC, pré-qualifiée et (y) Sealed Air Europe II, LLC, pré-qualifiée.

IV. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 50.- (cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 44.777.450.- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros) à EUR 44.777.500.- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros).

Cette 1 (une) nouvelle part sociale a été entièrement souscrite par l'associée unique de la Société et elle a été intégralement libérée par un apport en nature consistant dans l'intégralité des parts (sociales) de classe A émises par (i) Sealed Air Europe I, LLC, pré-qualifiée et (ii) Sealed Air Europe II, LLC, préqualifiée (les «Parts (sociales) Apportées»), conformément aux termes et conditions d'un contrat d'achat et d'apport de titres de participation (membership interest purchase and contribution agreement) régi par les lois de l'Etat du Delaware conclu entre la Société et son associée unique avec date d'effet au 29 septembre 2011 (le «Contrat d'Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 29 septembre 2011 par le conseil d'administration de la Société et signé par (i) Monsieur Michael J. Chapman, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie A de la Société, et (ii) Monsieur Paul Worth, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie B de la Société (le "Rapport d'Evaluation"), que l'apport en nature est évalué à un montant total de EUR 710.000.- (sept cent dix mille euros).

Il résulte du Contrat d'Apport que l'apporteur a déclaré que:

“(a) il est le seul propriétaire des Parts (sociales) Apportées, libres de toutes charges, créances, options, nantissements, titres de garantie, encombrements et restrictions au transfert;

(b) il a pleine capacité et autorité pour apporter et transférer les Parts (sociales) Apportées à la Société;

(c) ni l'apport des Parts (sociales) Apportées, ni la réalisation des transactions ci-visées ne violent, respectivement ne violeront, n'enfreignent, respectivement n'enfreindront, ni ne contreviennent, respectivement ne contreviendront à une quelconque loi ou disposition d'un quelconque contrat, convention, jugement, injonction ou décret, auquel il est partie ou par lequel il est lié,

(d) il n'est pas obligé de donner une quelconque notification ni d'obtenir une quelconque approbation de quelque personne ou entité que ce soit en relation avec l'apport des Parts (sociales) Apportées ou la réalisation des transactions ci-visées.”

Lesquels Contrat d'Apport et Rapport d'Evaluation, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire sous-signé, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Le montant total de EUR 710.000.- (sept cent dix mille euros) est alloué pour EUR 50.- (cinquante euros) au capital social de la Société et pour EUR 709.950.- (sept cent neuf mille neuf cent cinquante euros) à un compte de réserve libre (prime d'émission).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 44.777.500.-) représenté par huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante (895.550) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BUREL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43126. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137832/175.

(110159566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Security Storage S.à r.l. et Cie SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 163.762.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten September;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ASL S.à r.l.", mit Sitz in L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon, deren Eintragung beim Handels- und Gesellschaftsregister anhängig ist, (hiernach der "Komplementär" genannt),

hier rechtmäßig vertreten durch ihre Geschäftsführer, die Herren Maximilian CHORUS und Stefan CHORUS, hiernach genannt.

2) Herr Maximilian CHORUS, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 22. April 1959, wohnhaft in D-54293 Trier, Von Pidollstrasse 80, und

3) Die Aktiengesellschaft "CS Participations S.A.", mit Sitz in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie, deren Eintragung beim Handels- und Gesellschaftsregister anhängig ist,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Alleinverwalter, namentlich Herrn Stefan CHORUS, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Dezember 1961, wohnhaft in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie, (beide Letztgenannten hiernach einzeln der "Kommanditist" und zusammen die "Kommanditisten" genannt).

Welche Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer einfachen Kommanditgesellschaft, welche hiermit gegründet wird, zu beurkunden wie folgt:

Name - Zweck - Sitz - Dauer

Art. 1. Es besteht zwischen den Unterzeichneten und all jenen Personen oder Körperschaften, welche in Zukunft Komplementäre oder Kommanditisten der Gesellschaft werden, eine Kommanditgesellschaft (die "Gesellschaft"), die den

Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften (das "Gesetz"), und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag (der "Vertrag") unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen "Security Storage S.à r.l. et Cie SECS".

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Transport, die Lagerung und Vernichtung von Datenträgern aller Art;
- der Betrieb einer nationalen und internationalen Spedition einschließlich Möbelspedition und Abfertigungsspedition, einer Lagerei, die Durchführung von Geschäften des Güter- und Möbelverkehrs, inklusive Umzugslogistik;
- die Beteiligung an Unternehmen dieser oder ähnlicher Art, auch als persönlich haftende Gesellschafterin;

Die Geschäftsführung der Gesellschaft ist berechtigt alle mit den vorgenannten Tätigkeiten zusammenhängende Geschäfte auszuüben und Niederlassungen allerorts zu errichten ebenso Zweigniederlassungen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Koerich (Großherzogtum Luxemburg). Innerhalb ein und derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Komplementärs verlegt werden.

Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften oder sonstige Büros können durch Beschluss des Komplementärs sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft endet nicht durch das Ableben, den Rücktritt, die Auflösung, den Konkurs oder die Insolvenz des Geschäftsführers.

In einem solchen Fall kann die Gesellschafterversammlung einen einstweiligen Geschäftsführer bestellen, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Der einstweilige Geschäftsführer kann dringende Maßnahmen ergreifen und die alltäglichen Geschäfte führen bis zur Abhaltung der Gesellschafterversammlung, die über den Fortbestand oder die Auflösung der Gesellschaft, und die im Falle eines Beschlusses, die Tätigkeiten der Gesellschaft weiterzuführen, über die Bestellung eines Nachfolgers zu beschließen hat. Der einstweilige Geschäftsführer beruft binnen fünfzehn Tagen ab seiner Bestellung in Übereinstimmung mit dem im Gesellschaftsvertrag vorgesehenen Verfahren eine Gesellschafterversammlung ein.

Der einstweilige Geschäftsführer haftet ausschließlich für die Ausführung seines Auftrags.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zehntausend Euro (10.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundert Euro (100,- EUR).

Neunundneunzig (99) Anteile werden von den Kommanditisten, im Gegenzug für ihre begrenzte Beteiligung, und ein (1) Anteil wird vom Komplementär, im Gegenzug für seine komplementäre Beteiligung, gehalten.

Jeder Anteil ist unter Vorbehalt gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrags mit denselben Rechten und Privilegien ausgestattet.

Art. 7. Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Für jeden Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Besitzer an.

Falls ein Anteil mehrere Eigentümer hat, sei dies durch Nutzungseigentum oder durch Verpfändung, so kann der Geschäftsführer die anteiligen Rechte aufheben bis eine Einzelperson von den verschiedenen Miteigentümern, Eigentümern ohne Nutzungsrecht, Niessbraucher, Pfändern oder Pfandhaltern als Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt wird.

Art. 8. Jede Abtretung der Anteile muss schriftlich festgehalten werden. Die Abtretung ist gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft durch den Geschäftsführer zugestellt wurde entweder von ihr in einer notariellen Urkunde, oder in einer Urkunde unter Privatschrift angenommen in Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Gegenüber Dritten ist die Abtretung erst nach Abschluss dieser Prozedur und durch dessen Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, wirksam.

Die Anteile können frei abgetreten werden.

Geschäftsführung

Art. 9. Die Gesellschaft wird ausschließlich durch den Komplementär geführt (der "Geschäftsführer").

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers, handelnd durch eine oder mehrere Personen, die durch den Geschäftsführer nach seinem eigenen Ermessen mit der Unterschrift betraut worden sind; sie wird ebenfalls verpflichtet durch die alleinige Unterschrift beziehungsweise die gemeinschaftlichen Unterschriften jeder Person, der spezielle Zeichnungsbefugnisse durch den Geschäftsführer ausdrücklich übertragen worden sind.

Art. 11. Die Komplementäre haften für alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die nicht durch die Aktiva der Gesellschaft gedeckt werden können.

Die Komplementäre sind jedoch nicht haftbar für die Rückerstattung derjenigen Beträge an die Kommanditisten, die letztere auf durch sie gezeichnete Anteile eingezahlt haben.

Die Kommanditisten haften ausschließlich für Beträge, die sie auf durch sie gezeichnete Anteile eingezahlt haben.

Art. 12. Die Kommanditisten nehmen nicht an der Geschäftsführung oder der Überwachung der Geschäfte der Gesellschaft teil und sind nicht berechtigt oder befugt, für die Gesellschaft zu handeln oder in irgendeiner Form an der Geschäftsführung der Gesellschaft teilzunehmen beziehungsweise sich darin einzumischen oder bezüglich anderer als der in vorliegendem Gesellschaftsvertrag erwähnten die Gesellschaft betreffenden Angelegenheiten zu wählen.

Gesellschafterversammlung

Art. 13. Die ordentliche Gesellschafterversammlung wird am Tag und zu der Uhrzeit, die in den Einberufungen zu der Versammlung enthalten sind, im Großherzogtum Luxemburg abgehalten.

Andere Gesellschafterversammlungen können an den Daten und Orten abgehalten werden, die in den jeweiligen Einberufungen enthalten sind.

Art. 14. Die Gesellschafterversammlungen werden durch den Geschäftsführer mittels einer Einberufung einberufen, welche die Tagesordnung der Versammlung enthält und per Einschreiben an die Adressen der Gesellschafter entsandt wird.

Der Geschäftsführer ist verpflichtet eine Gesellschafterversammlung einzuberufen, wenn ein Gesellschafter dies verlangt.

Sind alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, über die Tagesordnung der Versammlung unterrichtet worden zu sein, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Brief oder Telefax eine andere Person als Bevollmächtigten benennt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrags werden Beschlüsse gültig gefasst, wenn sie durch Gesellschafter getroffen worden sind, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung aller Komplementäre und einer Mehrheit der Komplementäre sowie Kommanditisten zu fassen, die drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr erstellt der Geschäftsführer die Bilanz zum 31. Dezember, die ein Inventar des Gesellschaftsvermögens und die Gewinn- und Verlustrechnung enthält, sowie eine Anlage gemäß den Bestimmungen der geltenden Gesetze.

Der Jahresabschluss wird der ordentlichen Gesellschafterversammlung unterbreitet.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz das Inventar, die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung einsehen.

Art. 18. Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug von Unkosten, Auslagen, Abschreibungen, Lasten und Rückstellungen stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Dieser Reingewinn, abzüglich einer Zuweisung von 5% an die gesetzliche Rücklage bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht, wird gleichmässig an die Gesellschafter, gemäß Anzahl der Anteile, ausgeschüttet.

Die Gesellschafter können jedoch beschließen, den Gewinn entweder auf neue Rechnung vorzutragen oder einer Rücklage zuzuweisen.

Auflösung, Liquidation

Art. 19. Bei Auflösung der Gesellschaft, die durch eine Gesellschafterversammlung unter Berücksichtigung derselben Mehrheitsanforderungen beschlossen worden ist, die für eine Abänderung des Gesellschaftsvertrags gelten, wird die Liquidation durch den Geschäftsführer durchgeführt.

Ist die Liquidation der Gesellschaft abgewickelt, werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren jeweiligen Beteiligungen zugeteilt.

Art. 20. Für alle in diesem Vertrag nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach erfolgter Festlegung des Gesellschaftsvertrages erklären die Komplementen, dass die Anteile wie folgt gezeichnet wurden:

| | |
|---|-----|
| 1) Komplementär "ASL S.à r.l.", vorbenannt, ein Anteil, | 1 |
| 2) Kommanditist Maximilian CHORUS, vorbenannt, fünfundvierzig Anteile, | 45 |
| 3) Kommanditist "CS Participations S.A.", vorbenannt, vierundfünfzig Anteile, | 54 |
| Total: einhundert Anteile, | 100 |

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zehntausend Euro (10.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber, welche das Gesamtkapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer fungiert der Komplementär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ASL S.à r.l.", mit Sitz in L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon, deren Eintragung beim Handels- und Gesellschaftsregister anhängig ist.

Der Komplementär, handelnd durch seine geschäftsführenden Organe, verpflichtet die Gesellschaft rechtskräftig mit seiner alleinigen Unterschrift.

2) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komplementen, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: S. CHORUS, M. CHORUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. LAC/2011/43149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137833/172.

(110159228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Magic Wok s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.521.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140397/10.

(110162287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Modern Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140413/10.

(110162218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

MSP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MSP FINANCE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011140415/11.

(110162770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Schmitz Creation in Pelz und Leder A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 44.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011140502/13.

(110162260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Gare Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 45.722.

L'an deux mil onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. La société anonyme LICORNE PARTICIPATIONS S.A. avec siège à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, inscrite au RCSL sous le numéro B 110.135, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 36 du 06 janvier 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Représentée par son administrateur délégué Madame Martine EHLINGER, employée privée, demeurant à Schweich, nommée à cette fonction aux termes d'une décision prise lors de l'assemblée générale constitutive, et dont le mandat a été renouvelé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2011, en voie de publication au Mémorial C, elle-même représentée aux fins des présentes par Monsieur Marcel EHLINGER, pensionné, demeurant à Verbier, Suisse, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

et

2. La société à responsabilité limitée SCHULER INVEST s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au RCSL sous le numéro B 159.132, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 2011 publié au Mémorial C numéro 1057 du 19 mai 2011,

Représentée par son gérant: Monsieur Stéphane Merlet, employé privé, demeurant à Mamer, lui-même représenté par Monsieur Marcel EHLINGER, pensionné, demeurant à Verbier, Suisse, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lesquelles, après avoir établi qu'ensemble elles détiennent toutes les 500 parts de la société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS, dont le siège social se trouve à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au RCSL sous le numéro B 45.722,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 04 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 29 du 25 janvier 1994,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 728 du 13 mai 2002,

se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Capital social:

Le capital de la société est augmenté de € 8.000.000,- (huit millions d'Euros) pour être porté de son montant actuel de € 500.000,- au montant de huit millions cinq cent mille Euros (€ 8.500.000,-) par incorporation de résultats reportés et représenté par la création et l'émission de huit mille (8.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Le notaire constate l'existence et la valeur des résultats reportés qui lui est démontrée au moyen d'un certificat établi par les soins de Madame Isabelle LOUIS de la société BUREAU COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS SA à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, en date du 20 juillet 2011.

L'intégralité des 8.000 nouvelles parts sociales est souscrite par les associées au prorata du nombre de parts sociales qu'elles détiennent dans le capital, soit comme suit:

| | |
|--|-----------------------|
| - Licorne Participations S.A.: | 1.920 nouvelles parts |
| - Schuler Invest s.à r.l.: | 6.080 nouvelles parts |

De sorte qu'après cette opération, les 8.500 parts représentant le capital social sont souscrites comme suit:

| | |
|--|----------------------|
| - Licorne Participations S.A.: | 2.040 parts sociales |
| - Schuler Invest s.à r.l.: | 6.460 parts sociales |
| - Total: | 8.500 parts sociales |

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille Euros (8.500.000,- EUR) représenté par huit mille cinq cents (8.500) parts sociales de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. EHLINGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3512. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138226/64.

(110159665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

M² Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 152.530.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140417/10.

(110162284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.